



Des dépassements d'honoraires inacceptables !

La Cgt appelle les assurés à refuser de payer ces dépassements. Elle interpelle le Ministère, la Direction de l'UNCAM afin que soient respectés les droits et intérêts des assurés sociaux. Elle réitère ses propositions pour un financement solidaire et équitable de la sécurité sociale au service des assurés sociaux et de la population.

Trois syndicats de chirurgiens, d'anesthésistes et d'obstétriciens libéraux appellent leurs confrères du secteur I (champ conventionnel) à pratiquer des honoraires libres, non remboursés aux assurés sociaux.

Après avoir obtenu du ministre de la Santé la décision scandaleuse d'une prise en charge par les assurés de leur assurance en responsabilité professionnelle, ces praticiens – dont le revenu moyen a augmenté de 10 % en deux ans – prendraient la décision de ponctionner encore plus le malade, pour des intérêts particuliers et catégoriels.

Les conséquences seraient dramatiques pour les assurés sociaux dont un nombre grandissant connaît déjà, au travers de la mise en place de la réforme Douste-Blazy (forfait de 1 euro, déremboursements de médicaments, contribution de 18 euros pour tout acte supérieur à 91 euros, etc...), des difficultés d'accès aux soins.

Une telle attitude est la négation même de la notion d'équité, d'égalité face à la maladie et de la déontologie de ces professionnels.

La Cgt appelle les assurés à refuser de payer ces dépassements.

Elle interpelle le Ministère, la Direction de l'UNCAM afin que soient respectés les droits et intérêts des assurés sociaux.

Elle réitère ses propositions pour un financement solidaire et équitable de la sécurité sociale au service des assurés sociaux et de la population.

Déclaration du 01 Septembre 2006